

21-00346

8 JUN 2021

ARRETE N° \_\_\_\_\_ /MINESUP DU \_\_\_\_\_  
Portant ouverture du concours pour le recrutement en 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle des Elèves-Professeurs à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buéa à Kumba, au titre de l'année académique 2021/2022.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret n° 93/026 du 19 Janvier 1993 portant création des Universités;
- Vu le Décret n°93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions communes dans les Universités d'Etat, modifié et complété par le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005;
- Vu Le Décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le Décret n°2012/433 du 1<sup>er</sup> Octobre 2012 portant organisations du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu Le Décret n°93/034 du 19 Janvier 1993 portant organisation administrative de l'Université de Buea;
- Vu le décret n° 2017/318 du 27 juin 2017 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- Vu le Décret n°2014/090 du 07 Mars 2014 portant création de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buéa à Kumba.
- Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 10 Février 2000 portant sur l'admission dans les Écoles nationales de formation et le recrutement à la Fonction publique;
- Vu L'Arrêté n°21-00075/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 15 Février 2021 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun de l'année académique 2021-2022.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
VISA  
- 005028 - 08 JUN 2021  
PRIME MINISTER'S OFFICE

ARRETE :

**Article 1 :** Un concours pour le recrutement en 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle des Elèves-Professeurs à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Buea à Kumba est ouvert au titre de l'année académique 2020/2021, dans les séries et options suivantes :

| Département                           | Option   | Nombre de places |
|---------------------------------------|--|------------------|
| Génie Civil et Techniques Forestières | Bâtiments  | 05               |
| Génie Electrique                      | Electronique   | 05               |
| Génie Mécanique                       | Mécanique Automobile                                     | 05               |
| Economie Sociale et Familiale         | Industrie de l'habillement                               | 05               |
| Génie Informatique                    | Technologie de l'Information                             | 05               |
| Techniques Administratives            | Management de l'information et de la communication (MIC) | 06               |
| Sciences de Gestion                   | Marketing  | 07               |
| Tourisme et Hôtellerie                | Tourisme   | 08               |
| Droit                                 | Droit  | 07               |
| <b>Total</b>                          |  | <b>53</b>        |

**Article 2 :** (1) Le concours est ouvert en une seule session aux Camerounais des deux sexes titulaires du Baccalauréat exigé pour chaque série sollicitée, ou du GCE A/L obtenu en deux

matières au moins et du GCE O/L obtenue en une seule session avec au moins quatre matières, hormis la religion.

(2) Le tableau ci-dessous indique pour chaque option sollicitée, le diplôme exigé :

| Département                           | Option   | Diplômes requis   |
|---------------------------------------|--|---|
| Génie Civil et Techniques Forestières | Bâtiment   | -Baccalauréat C, D, E, TI ou GCE A/L dans au moins deux des matières suivantes (Mathématiques, Physiques, Chimie, Biologie et Informatique);<br>-Baccalauréat Technique F1, F2, F3, F4 F5 ou GCE A/L Technique F1, F2, F3, F4, F5<br>-Diplôme supérieur dans la spécialité  |
| Génie Electrique                      | Electronique   | - Baccalauréat C, D, E, TI ou GCE A/L dans au moins deux des matières suivantes (Mathématiques pures, Further Mathématiques, Mathématiques Appliquées, Physiques, Informatique) ;<br>-Baccalauréat Technique F2, MAV, F3 ; GCE A/L Technique en technologie électrique ;<br>- diplôme supérieur dans la spécialité.                                   |
| Génie Mécanique                       | Mécanique Automobile                                     | - Baccalauréat C, D, E, TI ou GCE A/L dans au moins deux des matières suivantes (Mathématiques pures, Further Mathématiques, Mathématiques Appliquées, Physiques, Informatique) ;<br>-Baccalauréat Technique dans l'option ou GCE A/L Technique dans l'option ;<br>-BT-MA, BT-MEM, BT-MF/CM;<br>-Diplôme supérieur dans la spécialité.                |
| Economie Sociale et Familiale         | Industrie de l'habillement                               | - Baccalauréat ou GCE A/L scientifique dans au moins deux des matières ;<br>- Baccalauréat Technique en ESF ou GCE A/L technique en ESF   |
| Génie Informatique                    | Technologie de l'Information                             | - Baccalauréat C, D, E, TI ou GCE A/L dans au moins deux des matières suivantes (Mathématiques pures, Further Mathématiques, Mathématiques Appliquées, Physiques, Informatique et TIC) ;<br>- Baccalauréat technique F2, F3 ou GCE A/L Technique F2, F3 ou GCE A/L en série A2, A3, ou A4 ;<br>- BT-MISE ;<br>- Diplôme supérieur dans la spécialité. |
| Techniques Administratives            | Management de l'information et de la communication (MIC) | - Baccalauréat ou GCE A/L toutes séries<br>- Tout Baccalauréat Technique ou GCE A/L Technique dans le domaine du secrétariat  |
| Sciences de Gestion                   | Marketing  | Baccalauréat tous les séries, GCE A/L ou tout autres diplômes jugés équivalents.  |
| Tourisme et Hôtellerie                | Tourisme   | Baccalauréat ou GCE A/L toutes séries   |
| Droit                                 | Droit  | Baccalauréat ou GCE A/L in Arts and Science subjects.   |

**Article 3 :** (1) Les candidats étrangers peuvent être admis à concourir dans les mêmes conditions académiques et dans la limite des places disponibles, conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Les candidats non-fonctionnaires doivent être âgés de 29 ans au plus au 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

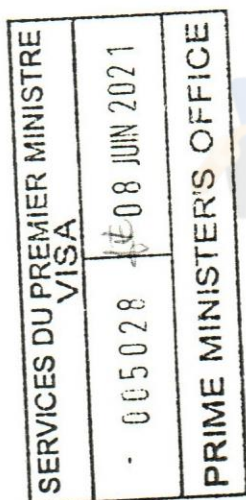


**Article 4** : La procédure d'inscription est ainsi qu'il suit :

- Présentez-vous à un guichet EXPRESS UNION pour effectuer le paiement du frais de concours ;
- Retirer votre reçu correspondant au paiement de vingt mille (20.000) FCFA ;
- Aller en ligne puis saisissez le numéro de transaction de votre reçu express union à l'adresse <http://www.registration.httckumba.com> pour obtenir le récépissé de dépôt et soumettre vos documents scanner au **format PDF**.

Les pièces à soumettre sont ci-après :

- Une photocopie certifiée conforme d'acte de naissance datant de moins de six (06) mois ;
- Les relevés de notes du Probatoire ou du GCE/OL, du Baccalauréat ou du GCE/AL certifiés par les autorités compétentes ;
- Une copie certifiée conforme du Baccalauréat ou du GCE/AL, ou du diplôme reconnu équivalent, par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, datant de moins de six (06) mois, ou une Attestation de Réussite signée ou certifiée par les Offices compétents. Seuls les candidats présentant le GCE/AL ou le Baccalauréat au titre de la session de 2021 pourront composer sous réserve de ces diplômes ;
- Un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration, attestant que le candidat est physiquement et médicalement apte à l'exercice de la fonction d'enseignant, notamment qu'il est indemne de carences notables au niveau de l'élocution, de l'audition, de la vue ou de la motricité ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois ;
- Un reçu de paiement de vingt mille francs (20 000 F) délivré par une agence EXPRESS UNION. **Aucun autre mode de paiement ne sera accepté** ;
- Une autorisation du Ministre de l'Éducation de Base, du Ministre des Enseignements Secondaires ou du Ministre de l'Enseignement Supérieur, selon le cas, pour les candidats fonctionnaires en poste dans ces Départements ministériels.



**Article 5** : (1) Les candidats titulaires des diplômes étrangers doivent présenter soit l'arrêté d'équivalence soit le récépissé du dépôt de la demande d'équivalence délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

(2) En tout état de cause, l'admission définitive, le cas échéant, n'est acquise que sur présentation dans les délais fixés par l'autorité compétente, de la preuve de l'obtention de l'équivalence.

**Article 6** : Tous les dossiers complets doivent être soumis **en ligne** pendant l'inscription, au plus tard le **26 Août 2021**.

**Article 7** : Le concours comporte :

- (a) Une épreuve écrite comptant pour 70% dans l'évaluation totale ;
- (b) Une étude des dossiers comptant pour 30% dans l'évaluation totale.

**Article 8** : Les épreuves écrites auront lieu le **samedi 28 Aout 2021 à 8 :00H** dans les centres suivants : **Bafoussam, Bambili, Buca, Douala, Yaoundé et Kumba**.

**Article 9 :** Selon les départements, les épreuves écrites porteront sur les disciplines indiquées dans le tableau ci-dessous :

| Série                                 | Option   | Epreuve majeure                   | Epreuve mineure  |
|---------------------------------------|--|-----------------------------------|------------------|
| Génie Civil et Techniques Forestières | Bâtiment   | Mécanique Appliqué F4 ou Physique | Mathématique     |
| Génie Electrique                      | Electronique   | Electrotechnique ou physique      | Mathématique     |
| Génie Mécanique                       | Mécanique Automobile                                     | Mécanique Appliqué F1 ou Physique | Mathématique     |
| Economie Sociale et Familiale         | Industrie de l'habillement                               | Industrie de l'habillement        | Culture générale |
| Génie Informatique                    | Technologie de l'Information                             | Informatique général              | Mathématique     |
| Techniques Administratives            | Management de l'information et de la communication (MIC) | Etude des cas                     | Culture générale |
| Science de Gestion                    | Marketing  | Marketing                         | Culture générale |
| Tourisme et Hôtellerie                | Tourisme   | Tourisme                          | Culture générale |
| Droit                                 | Droit  | Etude à la Citoyenneté            | Culture Générale |

Les programmes du concours dans chaque spécialité sont ceux du Baccalauréat ou du GCE A/L de la spécialité.

**Article 10 :** Chaque épreuve de l'examen écrit est notée sur vingt points. Toute note inférieure à cinq sur vingt (05/20) est éliminatoire.

**Article 11 :** L'étude du dossier tiendra compte :

- De l'âge du candidat ;
- Du nombre d'années passées dans le secondaire ;
- Des notes obtenues au Probatoire ou au GCE O/L et au Baccalauréat ou au GCE/AL.

Les résultats définitifs seront publiés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

**Article 12 :** La composition du jury d'admission fera l'objet d'un texte particulier du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

**Article 13 :** Le Vice-Chancellor de l'Université de Buea, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la qualité et le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buea à Kumba sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré puis publié en français et en anglais partout où besoin sera.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur



Jacques FAME NDONGO

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| SERVICES DU PREMIER MINISTRE |             |
| VISA                         |             |
| 005028                       | 08 JUN 2021 |
| PRIME MINISTER'S OFFICE      |             |